

**L'Eco-parc de Vaubesnard est un scandale financier
Il ne doit pas être l'excuse pour un étalement péri-urbain
sur le plateau de Liphard**

**Avec 40 000 m² déjà payés par les contribuables, la zone d'activité peut doubler
sans nécessité d'étaler les constructions industrielles sur le plateau agricole**



**NOUS NE VOULONS PAS D'UNE PERIPHERIE INDUSTRIELLE
EN TOLES ONDULEES AU MOTIF QUE LES
SOCIETES D'AMENAGEMENT DÉTENUES PAR
LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE SONT EN DÉROUTE FINANCIERE**

Nous demandons :

- Qu'un comité de pilotage soit mis en place avec les associations et élus.
- Que l'intégrité du plateau soit préservée dans le respect du patrimoine historique et environnemental exceptionnel de l'entrée de ville de Dourdan Nord.

Fermer les yeux, se taire et payer ?

Zone d'activité Vaubesnard: notre patrimoine et impôts dilapidés !

Il y plus de 15 ans, le Département de l'Essonne **proposait** aux Dourdannais **une déviation Nord**, devant desservir la zone d'activité Vaubesnard.

Sur le plateau de Liphard, **les propriétaires ont été expulsés** de leurs terrains agricoles et **indemnisés** avec nos impôts par l'Établissement Public Foncier d'Ile de France au prix de 10 €/m², soit **10 fois le prix** des terres agricoles.

A partir de 2009, la CCDH (Communauté de Communes de Dourdan et Hurepoix) lance une consultation sur l'aménagement de la Zone de Vaubesnard. Une **Concession d'aménagement** est alors **signée avec la société** d'économie mixte **SAEM** Essonne Aménagement dont le Département de l'Essonne est actionnaire à 70%.

Les parcelles prévues pour la déviation sont cédées au Département de l'Essonne. Les surplus au Sud de la déviation sont vendus à la SAEM à 15€/m². Ces parcelles situées entre la future déviation et le Chemin de Vaubesnard sont dénommés « les délaissés » Nord.

Dans le cadre du projet de déviation, et sous réserve d'un aménagement paysagé largement débattu avec les associations, il est convenu que les « délaissés » alors en zone agricole soient intégrés au projet d'extension de la zone d'activité.

En 2012, les élus dourdannais en accord avec les associations mises en confiance et dupées par le Département, la CCDH et SAEM, votent une modification du Plan de Zonage. **Les « délaissés » agricoles « non constructibles »** (zonage A) **deviennent** alors « **constructibles** » (Zonage UAE, Urbanisé Activité Economique).

... **puis silence radio pendant 10 ans**... au bout desquels nous apprenons que **la déviation ne se ferait pas** et que **la SAEM transférait le projet à une nouvelle société** : la « **SPL** Territoire Essonne », dont le Département de l'Essonne est actionnaire majoritaire à 55% aux côtés de 5 communautés de communes (dont la CCDH), actionnaires à 6,1%.

Alors que **le Département laisse tomber les Dourdannais pour la déviation**, il **estime** avec la SAEM dont il est actionnaire **que le projet d'aménagement n'est plus rentable**. Malgré cela, il revend ses terrains à 21,5 €/m² à la SPL dont il est aussi actionnaire majoritaire et qui emprunte 2,2 millions à la Caisse d'Épargne pour les acquérir. **La mauvaise affaire** pour le contribuable **devient donc une très mauvaise affaire !**

Pour couronner le tout, 15 000 m² achetés au prix fort par la SPL sont classés « zone écologique ». Ces terrains d'une valeur réelle de 7 000 € ont été acquis à crédit au prix de 340 000 € pour y loger finalement ... chauves-souris et grenouilles !

En 10 ans, l'aménageur n'a pas fait venir une seule entreprise, mais il engrange salaires, indemnités, avantages, sans offrir aucun service en échange.

En moins de 15 ans, les terrains agricoles d'une valeur initiale de 0,5€/m² sont passés à 21 €/m². Sans aucune contrepartie, **ce sont nos impôts qui ont financés cette spéculation foncière aux dépens des entreprises** que nous souhaitons attirer à Dourdan.

Aujourd'hui la commune, la CCDH, le Département actionnaire d'une société anonyme endettée auprès de la caisse d'épargne veulent **faire du forcing pour construire les « délaissés »** sur le plateau au Nord du Chemin de Vaubesnard **Le premier pas vers l'urbanisation d'une zone aujourd'hui préservée.**